

**PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC QUENOUILLE
(APLQ)
TENUE À L'AUBERGE LE P'TIT BONHEUR,
DIMANCHE LE 20 MAI 2007**

1- Quorum et avis d'assemblée

Le président de l'Association, Paul Brossard, agit à titre de président d'assemblée et Louise Bouthillier, secrétaire de l'Association, agit à titre de secrétaire de l'assemblée. L'assemblée ayant été dûment convoqué selon l'avis, joint en Annexe A, et le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement tenue. L'assemblée débute à 9h25, une fois le quorum atteint.

La liste des personnes présentes à l'assemblée est jointe à l'Annexe B du procès-verbal.

Le président Paul Brossard souligne la présence de Madame Berthe Bélanger, mairesse de municipalité de Val-des-Lacs et du Monsieur Robert Demarbre, nouveau maire de municipalité de Lac Supérieur. Mme Bélanger est accompagnée de Monsieur Carl Dufour, biologiste de la MRC des Laurentides, de M. Francis Beaulieu, inspecteur en environnement et urbaniste de la municipalité de Val-des-Lacs, de Mme Murielle St-Charles, conseillère en environnement de Val-des-Lacs et de M. Denis Désautels, président du conseil consultatif sur l'environnement de Val-des-Lacs. Quant à M. Demarbre, il est accompagné de Mme Géraldine Wilson, conseillère en environnement pour la municipalité de Lac Supérieur.

Avant que la réunion ne débute, Paul Brossard invite Madame Lise Paradis, la nouvelle directrice de l'Auberge du P'tit bonheur à se présenter. Mme Paradis est accompagnée de Monsieur Guy Lépine, président et directeur général du centre Marcel de la Sablonnière, de l'Auberge du P'tit Bonheur et du camp Jeune air. Mme Paradis annonce son intention de demeurer longtemps au service de l'Auberge.

2- Adoption de l'ordre du jour

La secrétaire, Mme Bouthillier propose un amendement à l'ordre du jour, soit l'ajout d'un point « Allocution de M. Robert Demarbre, maire de la municipalité de Lac Supérieur ». La numérotation des points sera refaite en conséquence.

Sur proposition de Louise Bouthillier, appuyée par Robert Lafontaine, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

3- Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 11 juin 2006

Le Procès-verbal a été remis aux membres présents, à la table d'accueil. La secrétaire, Mme Bouthillier, fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2006. Une modification est apportée au point 4 (États financiers) sur le procès-verbal, entre autres, concernant le 40^e anniversaire et non pas le 10^e anniversaire de l'Association du Lac Quenouille, en juin 2005.

Sur proposition de Gilles Beaulieu, appuyée par Guy Charbonneau, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 11 juin 2006 est adopté.

4- Dépôt et approbation des états financiers au 31 décembre 2006.

La trésorière, Mme Yolande Blanchard, présente les états financiers de l'Association en date du 31 décembre 2006. Les revenus s'élèvent 1,560.33\$ dont 1,520.00\$ provient des cotisations. Les déboursés ont totalisé 1,225.96\$, ce qui laisse un surplus de 334.37\$. Une correction sera faite sur les états financiers, le chiffre de 230.05\$ ayant été mis par erreur deux fois.

Sur proposition de Guy Charbonneau, appuyée par Jean Blanchard, l'acceptation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 est adoptée, dont copie est jointe à l'annexe C.

5- Ratification de l'absence de nomination de comptables ou de vérificateurs pour l'année en cours.

Sur proposition de Gilles Beaulieu appuyée par S. Marovitch et adoptée à l'unanimité, il est résolu de confirmer qu'aucun comptable ni vérificateur ne soit nommé pour l'exercice en cours.

6- Irrégularités lors de l'assemblée générale du 11 juin 2006 vs les statuts de l'Association

La secrétaire, Mme Bouthillier, qui était absente lors de l'assemblée générale annuelle du 11 juin, indique que des irrégularités par rapport aux règlements et statuts de l'Association ont été commises au cours de cette assemblée. Elle a reçu une lettre de M. André Bélanger, membre, à cet effet, ce dernier lui demandant de convoquer une autre assemblée générale pour reprendre le processus d'élection.

Face à ces constats et malgré le non-respect des règlements, le conseil d'administration a décidé de maintenir les personnes élues en poste, à l'exception de M. Jacques Speight, qui a été démis de sa fonction d'administrateur, parce qu'il n'était pas propriétaire d'une propriété sur le lac Quenouille ou avec accès au lac, donc non éligible au statut de membre régulier ni à une fonction élective. La nomination de M. Galataud, à titre de vice-président, a été maintenue même si selon les règlements, M. Galataud, qui était en cours de mandat comme administrateur, aurait dû démissionner de son poste pour pouvoir être mis en nomination au poste de vice-président.

Mme Bouthillier indique qu'une lettre de réponse a été transmise à M. Bélanger et qu'un avis a été transmis à M. Speight.

Mme Meunier, membre, trouve que le règlement actuel limite la possibilité pour le vice-président à se présenter comme président, ce qui serait pourtant dans l'ordre logique des choses. M. Blanchard, membre, suggère que l'on élise que des administrateurs et que le conseil d'administration se charge ensuite de distribuer les mandats formels de président, vice-président et secrétaire. M. Dufour, biologiste du CRE Laurentides, indique qu'il serait opportun d'adopter une vision par bassin versant, ce qui rendrait plausible qu'une personne non riveraine puisse apporter une contribution utile au niveau d'une association de propriétaires de lacs.

Sur proposition de Richard Casavant appuyée par Lorraine Meunier, et adoptée à l'unanimité, il est résolu de demander au conseil d'administration de réviser les statuts et règlements de l'Association afin de rendre plus flexible le processus d'adhésion à titre de membre et de mise en nomination à un poste au niveau du Conseil d'administration.

La secrétaire, Mme Bouthillier, demande aux membres de brandir leur carte de membre lorsqu'un vote sera demandé en cours d'assemblée afin qu'il n'y ait qu'un vote par membre.

7- Rapport sur les travaux relatifs au barrage du Lac Quenouille assumés par la municipalité de Val-des-Lacs

8- Action concertée des municipalités pour une vérification rigoureuse des fosses septiques

9- Rapport sur l'étude en cours portant sur la rive, le littoral et la qualité de l'eau de notre lac et poursuite des travaux de collecte et d'analyse au cours de l'été 2007

(Invités : Madame la mairesse Berthe Bélanger, M. Carl Dufour, le biologiste responsable de l'opération, M. Francis Beaulieu, urbaniste et inspecteur en environnement, Mme Murielle St-Charles, conseillère en environnement pour VDL.)

Mme Bélanger, mairesse de Val-des-Lacs, félicite l'Association du Lac Quenouille de son implication dans les différents dossiers relatifs au lac, dont celui du barrage. Elle invite les membres à applaudir les membres du Conseil pour leur contribution.

Elle parle de la problématique des cyanobactéries qui risquent d'amener des dévaluations des propriétés riveraines des lacs affectés ; il faut, selon elle, stopper la dégradation des lacs et adopter une approche intégrée et cohérente tout en adoptant des règlements intelligents. Elle indique que la municipalité de Val-des-Lacs est en mode prévention.

M. Beaulieu, inspecteur en environnement et urbaniste, dit qu'il faut désormais n'émettre des permis qu'après étude des impacts du projet sur l'environnement.

Mme Bélanger souligne les règlements émis par la municipalité de Val-des-Lacs concernant l'usage des pesticides et l'inspection des fosses septiques. D'ailleurs, c'est au début de juin 2007, que s'amorcera la vérification des fosses septiques de ses citoyens riverains du Lac Quenouille. Elle fait part de ses préoccupations face à la pollution visuelle dans la région; des mesures sont en place pour contrer ce fléau.

M. Dufour, biologiste de la MRC des Laurentides, annonce que la MRC vise l'uniformisation des règlements touchant les lacs sur son territoire. M. Beaulieu rappelle la politique de protection des rives que doivent appliquer les MRC. Le rétablissement de la végétation des rives et la protection de la banque riveraine sont des enjeux importants; en 2006, un stagiaire a été engagé pour présenter un plan d'action pour 2007-2010. Aucun travail n'est permis à l'intérieur du dégagement de 5 mètres de la bande riveraine et à l'intérieur du 10 mètres à partir de la bande riveraine; aucune coupe de gazon ne devrait être faite dans cette largeur de bande afin de favoriser une revitalisation naturelle.

La municipalité de Val-des-Lacs offre gratuitement des plants de mélèzes, d'érables à sucre, de pins rouges et de chênes rouges. Les membres intéressés sont invités à contacter Mme Yolande Blanchard, la trésorière de l'association (819-326-7589). Mme Murielle St-Charles indique que des arbustes et plants permettant de stopper l'apport de phosphore dans le lac sont disponibles à la municipalité au prix de .95-1.05\$ par plant.

La municipalité de Val-des-Lacs juge qu'elle a la responsabilité morale de s'assurer de la sécurité de ses citoyens, ce qui l'a amenée à assumer les frais d'inspection du barrage et à engager un spécialiste à cet effet. Avec l'autorisation du Conseil Municipal de VDL, une somme de 4,500\$ a été déboursée en 2006 pour la production du rapport sur l'état du barrage (Le rapport portant sur le barrage circule entre les membres présents dans la salle afin qu'ils puissent se rendre compte de la complexité du dossier; une photocopie de la fiche descriptive du barrage est remise à chaque membre). Selon le centre hydrique, l'Association des propriétaires du lac Quenouille n'est pas propriétaire du barrage et c'est le camp Maromac, propriété de M. Marovitch, qui en est propriétaire. Mme Bélanger assure M. Marovitch que

Val-des-Lacs va collaborer pour trouver une solution une fois pour toutes au dossier du barrage. Cependant, Val-des-Lacs ne pourrait assumer les frais de réparation du barrage du Lac Quenouille, qui seraient de l'ordre de 80,000-85,000\$. Pour l'instant, le centre hydrique est en attente de la réponse définitive de M. Marovitch à savoir s'il accepte ou non la propriété du barrage. M. Marovitch fait valoir les frais juridiques qu'il devra éventuellement engager pour contrer la décision du centre hydrique qui le responsabilise face au barrage. Mme Bélanger serait favorable à la création d'une table de concertation sur le barrage impliquant le propriétaire du barrage, les propriétaires du lac Quenouille ainsi que les représentants des deux autres municipalités ayant des citoyens propriétaires sur le lac Quenouille. M. Marovitch fait référence à la lettre d'invitation à l'assemblée générale de l'Association qui laissait entendre que le dossier du barrage était enfin réglé, à son grand étonnement. Le vice-président, M. Galataud, se dit surpris du changement de ton de la mairesse de Val-des-Lacs, qui avait annoncé en juin 2006, que la municipalité de VDL prenait les responsabilités face au barrage. Est-ce que c'est l'ampleur des sommes exigées qui fait reculer la municipalité de Val-des-Lacs? demande-t-il. Mme Graham, membre, affirme que ce n'est pas M. Marovitch qui a érigé le barrage mais plutôt Messieurs Charron et Laurin de l'Association du Lac Quenouille et que les sommes avaient alors été assumées par l'Association des propriétaires du Lac Quenouille.

Monsieur le maire Robert Demarbre annonce qu'il fera front commun avec la municipalité de Val-des-Lacs pour bien représenter les contribuables riverains du lac Quenouille de son territoire. Le maire relate les événements qui ont amené la baisse du niveau d'eau du Lac Rossignol; la municipalité de Lac Supérieur était prête à offrir les services de voirie, compte tenu des frais de 200,000\$ nécessaires pour réparer le barrage du Lac Rossignol. Le maire reconnaît la limite dans la capacité de payer de ses citoyens riverains et vise à abaisser les coûts pour que la contribution des riverains soit acceptable. Le fait qu'il n'y avait pas d'association de propriétaires au lac Rossignol a d'ailleurs rendu plus difficile la gestion de ce dossier. Ainsi, l'association a été créée en situation de crise et n'existe que depuis six mois. Le niveau du Lac Rossignol devrait être rétabli au cours de l'an prochain.

Mme Boulanger, membre, souligne qu'elle paie des taxes à la Municipalité de Lac Supérieur et elle déplore que la municipalité de lac Supérieur ne se soit pas impliquée davantage. M. Demarbre considère qu'il est plus fructueux de se parler que de se confronter. Mme Meunier indique qu'elle apprécie la présence du maire Demarbre et elle considère important d'éviter que le barrage ne devienne orphelin, ce qui laisserait le champ libre au Centre hydrique face au barrage.

Suite aux idées émises par Mme Johanne Chambers et M. Éric Renaud, membres, une proposition est développée.

Sur proposition de M. Éric Renaud, appuyée par Mme Johanne Chambers, énoncée comme suit :

Que M Marovitch, au nom du camp Maromac, envoie une lettre au Centre hydrique, avec copie conforme aux maires des trois municipalités (Val-des-Lacs, Lac Supérieur, Ste-Agathe) et à l'Association des propriétaires du Lac Quenouille, indiquant son désaccord avec la décision d'être reconnu propriétaire du barrage du Lac Quenouille

Et

Que l'association suggère que la municipalité de Val-des-Lacs crée une table de concertation pour le barrage du Lac Quenouille à laquelle participeraient tous les intervenants impliqués et qu'elle en assume le leadership.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Bélanger accueille favorablement cette proposition.

La secrétaire, Mme Bouthillier, fait part du message téléphonique qu'elle a reçu de la part de M. Mackenzie, représentant en environnement de Ste-Agathe. M. MacKenzie a demandé que l'on rassure les membres de l'Association relativement à la situation des installations septiques du camp Massad :

même si la municipalité chemine lentement dans ce dossier, elle entreprend néanmoins les actions nécessaires pour contrôler et suivre la situation. Il est à noter que lorsqu'il s'agit d'une entreprise commerciale, c'est le ministère de l'Environnement qui est impliqué directement alors que dans le cas d'une personne civile, c'est la municipalité qui fait le suivi des installations septiques.

Mme Meunier, membre, demande l'état de la situation des installations septiques pour le camp Jeune Air. M. Lépine, directeur du centre Marcel-de-la-Sablonnière, informe que le système de pompage des eaux usées a été refait en partie en 2007, ce qui a impliqué une dépense de 200,000\$. Cependant, le problème n'est pas réglé en ce qui a trait au traitement des eaux usées dans les champs d'épandage : selon les fournisseurs approchés, il faudrait investir 300,000\$ à 1M\$ pour corriger le problème. Comme l'été dernier, il y a eu débordement des eaux usées dans la section du camp Jeune Air, il a été décidé d'accueillir seulement 240 enfants à la fois cet été et ceux-ci seront logés à l'Auberge du P'tit bonheur.

La secrétaire, Mme Bouthillier, précise que l'été dernier, lors d'un échantillonnage, l'eau de la plage du camp Jeune Air avait obtenu une cote C (passable); seule la plage du Lac St-Joseph, à Ste-Adolphe d'Howard, avait une cote aussi faible. La situation s'est cependant améliorée au cours de l'été. Mme Bouthillier fournit l'adresse du site Web du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui diffuse les informations sur la qualité des eaux de baignade. Une copie des derniers résultats pour l'Auberge et le camp Jeune Air circule dans la salle. Mme Lise Paradis, directrice de l'Auberge du P'tit Bonheur et du camp Jeune Air, avise de l'obligation de faire analyser les eaux de baignade pour tous les camps membres de l'Association des camps du Québec (Les camps Maromac et Massad n'en font pas partie et la qualité de leurs eaux de baignade n'est donc pas diffusée).

M. Carl Dufour, biologiste à la MRC des Laurentides, explique le suivi exercé par la MRC sur quinze lacs des Laurentides, dont le lac Quenouille. Ce suivi est fait dans le cadre d'une étude visant à recueillir des données-terrain de qualité, car présentement on dispose de peu de données sur l'historique des lacs des Laurentides. L'étude, supervisée par M. Carignan, et financée par la MRC des Laurentides, porte sur 30 lacs des Laurentides et elle vise à établir un modèle de capacité de support de phosphore propre aux lacs laurentiens et à recommander des actions pour la protection et la gestion des lacs. Les données seront recueillies de mai à septembre, pendant une période de 3 ans (2006-2007-2008) : il y aura mesure du phosphore total dans les principaux tributaires des lacs. M. Dufour indique qu'il y a eu un certain ralentissement sur le suivi des lacs au cours des années 80s et 90s, au niveau du réseau de surveillance volontaire des lacs. M. Dufour favorise une gestion des lacs par bassin versant, pour assurer l'application de la politique de protection du littoral et des bandes riveraines imposée aux MRC. Il est d'avis que les municipalités doivent améliorer leur réglementation. Le rapport d'activités (2006) présenté à la Municipalité de Val-des-Lacs dans le cadre du programme de soutien technique des lacs (Bleu Laurentides) est mis en circulation dans la salle.

La secrétaire, Mme Bouthillier, invite les membres à visiter les sites Web des municipalités de Val-des-Lacs et de Ste-Agathe afin de se tenir informés des procès-verbaux et des règlements. Elle formule le souhait que la Municipalité de Lac Supérieur se dote aussi d'un site web.

Mme Lalancette-Cormier, membre, soulève le fait qu'il y a 250 propriétés riveraines ou avec accès au lac Quenouille alors que l'Association compte moins de 70 membres.

10- Allocution de M. Robert Demarbre, nouveau maire de Lac Supérieur

Le nouveau maire de Lac Supérieur, M. Robert Demarbre, n'est en fonction que depuis deux semaines. Il fait part aux membres de sa position pour améliorer la qualité de l'environnement et des lacs de sa municipalité. Il fait état de la popularité des bords de lacs auprès des baby-boomers qui s'y voient à la retraite. Les bords de lacs étant maintenant saturés, ce sont les bassins versants qui gagnent maintenant en popularité. Certaines montagnes prennent l'allure d'arbres de Noël, avec les nombreuses habitations

qui les jonchent. Il rappelle qu'un lac est alimenté par des sources et en amont, donc qu'il faut en tenir compte dans les approches de protection des lacs.

La mise en vente de plants et d'arbustes pour la revitalisation des rives a donné lieu à 95 commandes cette année.

11- Proposition pour l'installation de pancartes de sensibilisation aux facteurs menaçant la santé du lac : contenu, emplacement, coûts

Les membres du conseil d'administration remercient le maire de Lac Supérieur et la mairesse de Val-des-lacs et leurs collègues pour leur participation. Compte tenu qu'il est midi et qu'il faut traiter des autres points à l'ordre du jour en moins de 15 minutes car il faut absolument libérer la salle au plus tard à 12h15, M. Gilles Beaulieu, membre, suggère que dorénavant, l'on minute les interventions inscrites à l'ordre du jour.

Le vice-président, M. Michel Galataud, présente la proposition du Conseil qui prévoit la production et l'érection de pancartes de sensibilisation aux mesures de prévention de la contamination du lac Quenouille, comme l'a fait l'Association du Lac des Îles. Ces pancartes seraient érigées dans trois emplacements stratégiques et impliqueraient un déboursé total de l'ordre de 1,400\$

Sur proposition de Michel Galataud, appuyée par Éric Renaud, il est résolu de donner suite au projet de production et d'érection de pancartes de sensibilisation aux mesures de prévention et de protection du lac Quenouille, impliquant un déboursé total de 1,400\$. Adoptée à l'unanimité.

Mme Marovitch suggère que tous les propriétaires riverains ou ayant un accès au lac reçoivent des documents reproduisant les informations diffusées sur ces pancartes.

12- Proposition pour une augmentation de 5\$ de la cotisation à l'Association

Compte tenu des dépenses additionnelles pour les pancartes, la secrétaire, Mme Bouthillier, fait part de la nécessité d'augmenter de 5.00\$ le prix pour la cotisation annuelle, portant celle-ci à 25\$ par année.

Sur proposition de Louise Bouthillier, appuyée par Lise Renaud, il est résolu d'augmenter le montant de la contribution annuelle à 25\$ par année à compter de 2008. Adoptée à l'unanimité.

13- Les organismes impliqués au niveau des lacs, leurs rôles respectifs et leurs sites Web :

- Association des propriétaires du lac Quenouille et FAPEL (www.fapel.org);
- CRE Laurentides (www.crelaurentides.org);
- MRC des Laurentides (www.mrc-laurentides.qc.ca);
- Municipalités (www.villesainteagathe.com; www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca); aucun site pour Lac Supérieur;
- Ministère de l'Environnement du Québec (www.mddep.gouv.qc.ca);
- Pêches et Océans du Canada (www.qc.dfo-mpo.gc.ca) et Transports Canada (www.tc.gc.ca/securemaritime) (L. Bouthillier)

Le point ne pouvant être traité, faute de temps, Mme Bouthillier, secrétaire, invite les membres à visiter les sites Web des organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement et des lacs.

14- Objectifs et priorités d'actions des membres du Conseil d'administration pour 2007-2008 et suggestion des membres

Le président, M. Paul Brossard, présente les priorités du Conseil pour l'année 2007-2008 : le reboisement des rives, l'état des installations septiques, le suivi du dossier du barrage, l'installation des pancartes et la révision des statuts et règlements. .

15- Nomination des membres au conseil d'administration

Élection des membres au conseil d'administration et nomination d'un président d'élection :

<u>POSTE</u>	<u>MANDAT</u>	<u>EN POSTE</u>	<u>À COMBLER</u>
Président	2005-2007	Paul Brossard	à combler
Vice-Président	2006-2008	Michel Galataud	
Secrétaire	2006-2008.	Louise Bouthillier	
Trésorier	2006-2007	Yolande Blanchard.	à combler
Administrateur	2006-2008	Michel Charbonneau	à combler (1 an)
Administrateur	2006-2008	Richard Casavant	
Administrateur	2006-2007	Jacques Speight.	à combler

Les postes à combler sont ceux de président, trésorier et 2 administrateurs (2 années et 1 fin de mandat-1 année)

Nomination d'un président d'un d'élection

Jean Blanchard est proposé par Louise Bouthillier
appuyée par Lise Renaud
Jean Blanchard accepte

Nomination d'un secrétaire d'élection

Louise Bouthillier est proposée par Lorraine Meunier
appuyée par Éric Renaud
Louise Bouthillier accepte

ÉLECTIONS

Poste de président- Mandat 2007-2009

Paul Brossard se représente. Aucune autre mise en nomination.

Paul Brossard, résident de Lac Supérieur, *est élu par acclamation Président*

Poste de trésorier : mandat 2007-2009

Yolande Blanchard se représente. Aucune autre mise en nomination.

Yolande Blanchard *est élue par acclamation Trésorière.*

Un poste d'administrateur : mandat 2007-2009

Valery Saint-Charles est proposée par Richard Casavant
appuyé par Érick Shields
Valery St-Charles accepte

Valery Saint-Charles est élue par acclamation Administratrice.

Un poste d'administrateur : mandat 2008-2009 (fin du mandat 2007-2009)

Éric Renaud est proposé par Mme Cormier

appuyé par M. Lafontaine
Éric Renaud refuse

Guy Charbonneau est proposé par Michel Galataud
 Appuyé par Lise Renaud
 Guy Charbonneau accepte.

Guy Charbonneau est élu par acclamation Administrateur.

16- Divers

La secrétaire, Mme Bouthillier, informe qu'il y aura une journée spéciale sur l'environnement à Val-des-Lacs le 17 juin prochain, organisée par le regroupement des lacs (CCEPL) et du comité consultatif en environnement (CCE).

M. Lafontaine, membre, indique qu'il ne permet la mise à l'eau de bateaux que sur présentation de preuve de résidence au lac Quenouille.

17- Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Jean Blanchard et appuyée par Louise Bouthillier

L'assemblée est levée à 12h15.

PV adopté le 25 mai 2008 et signé par :

Paul Brossard,
Président

Louise Bouthillier,
Secrétaire d'assemblée

Documents distribués sur les tables d'accueil:

Vivre au bord de l'eau : bon aménagement, mauvais aménagement (Pêches et Océans Canada)

- Dépliants du Ministère Développement durable, Environnement et Parcs : *Les cyanobactéries dans l'eau, que faire?; Le traitement des plaintes à caractère environnemental; Entrepreneurs, avant d'intervenir près d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, renseignez-vous! ; Vos lacs et cours d'eau, une richesse collective à préserver.*
- *Tout passe par une association* (Extrait du site de la FAPEL)
- Plan du site Web de la FAPEL
- *Comment distinguer entre un lac fringant ou pépère* (FAPEL)
- Offre de service aux membres de l'Association pour vidange de fosses septiques 2007 (Sani-Laurentides, Journée promotion vendredi 20 juillet et samedi 8 septembre 2007- 135 à 165\$ taxes incluses; 1-800-663-7264)
- *Projet Bleu Laurentides- volet soutien technique* (CRE Laurentides)
- *Le bilan du forum national sur les lacs* (www.forumsurleslacs.org)
- *Lac Mercier : nouvelle inspection le 10 mai – 4 mai 2007*(L'information du Nord, Mt-Tremblant)
- *Lac Rossignol : L'eau manque déjà – 28 avril 2007-* (L'information du Nord, Mt-Tremblant)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - Dimanche le 20 mai 2007

Auberge le p'tit Bonheur, Heure: 9h00 à 12h00 (midi)

ORDRE DU JOUR AMENDÉ

1. Quorum et avis d'assemblée (*Paul Brossard*)
2. Adoption de l'ordre du jour (*Paul Brossard*)
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 11 juin 2006 (*P.Brossard*)
4. Dépôt et approbation des états financiers au 31 décembre 2006 (*Yolande Blanchard*)
5. Ratification de l'absence de nomination de comptables ou vérificateurs pour l'année en cours (*Yolande Blanchard*)
6. Irrégularités lors de l'assemblée générale du 11 juin 2006 vs les statuts de l'Association (*Louise Bouthillier*)
7. Rapport sur les travaux relatifs au barrage du Lac Quenouille assumés par la municipalité de Val-des-Lacs
8. Action concertée des municipalités pour une vérification rigoureuse des fosses septiques
9. Rapport sur l'étude en cours portant sur la rive, le littoral et la qualité de l'eau de notre lac et poursuite des travaux de collecte et d'analyse au cours de l'été 2007 (*Y. Blanchard; Invitées : Madame la mairesse Berthe Bélanger et le biologiste responsable de l'opération*)
10. Allocution de M. Robert Demarbre, nouveau maire de Lac Supérieur
11. Proposition pour l'installation de pancartes de sensibilisation aux facteurs menaçant la santé du lac : contenu, emplacement, coûts (*Michel Galataud*)
12. Proposition pour une augmentation de 5\$ de la cotisation à l'Association (*Y. Blanchard*)
13. Les organismes impliqués au niveau des lacs, leurs rôles respectifs et leurs sites Web :
 - Association des propriétaires du lac Quenouille et FAPEL (www.fapel.org);
 - CRE Laurentides (www.crelaurentides.org);
 - MRC des Laurentides (www.mrc-laurentides.qc.ca);
 - Municipalités (www.villesainteagathe.com; www.municipalite.val-des-lacs.qc.ca); aucun site pour Lac Supérieur;
 - Ministère de l'Environnement du Québec (www.mddep.gouv.qc.ca);
 - Pêches et Océans du Canada (www.qc.dfo-mpo.gc.ca) et Transports Canada (www.tc.gc.ca/securitemaritime) (*L. Bouthillier*)
14. Objectifs et priorités d'actions des membres du Conseil d'administration pour 2007-2008 et suggestion des membres (*Paul Brossard*)
15. Élection des membres au conseil d'administration et nomination d'un président d'élection :

<u>POSTE</u>	<u>MANDAT</u>	<u>EN POSTE</u>	<u>À COMBLER</u>
Président	2005-2007	Paul Brossard	à combler
Vice-Président	2006-2008	Michel Galataud	
Secrétaire	2006-2008.	Louise Bouthillier	
Trésorier	2006-2007	Yolande Blanchard.	à combler
Administrateur	2006-2008	Michel Charbonneau	à combler (1 an)
Administrateur	2006-2008	Richard Casavant	
Administrateur	2006-2007	Jacques Speight.	à combler
16. Divers
17. Levée de l'assemblée